



REQUETTE CARL. SERVICE DE LIQUIDATION DU COMMISSARIAT BELGE AU RAPATRIEMENT. RECOUVREMENT DES AVANCES FAITES DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE RÉÉQUIPEMENT HOSPITALIER DE LA BELGIQUE, 1948-1973

1. Dénomination du producteur

Carl Requette (1902-xxxx)

Autre nom : Service de liquidation du Commissariat belge au rapatriement

2. Institution de conservation

Archives générales du Royaume – Algemeen Rijksarchief

3. Dates extrêmes

1948-1963 (rétroactes 1934-1947)

4. Importance matérielle

498 art. (12,5 m.l.)

5. Histoire des archives

Entré comme commis à l'Administration de l'Enregistrement en 1919, Carl Requette effectue toute sa carrière au sein du Ministère des Finances, jusqu'à atteindre le grade d'inspecteur de première classe. En 1948, il est chargé de terminer la liquidation du Commissariat belge au rapatriement (C.B.R.) – mis en place en 1944 afin de rapatrier les Belges en exil, de rechercher les disparus et d'en collecter les effets personnels et les archives, déjà en liquidation dès 1945. Cet organe laissait notamment, après la guerre, un passif important, constitué pour partie d'avances récupérables dont le recouvrement fut confié au fonctionnaire expérimenté qu'était Carl Requette. Son équipe gère cette « post-liquidation » du C.B.R. jusqu'en 1962 – le processus étant ensuite transféré à l'Administration des Enregistrement et des Domaines. Le ministère des Finances confie encore à Carl Requette, en 1949, la liquidation de l'opération de rééquipement hospitalier de l'après-guerre. Parallèlement à ces deux missions, il poursuit sa progression au sein du Ministère et devient président du Comité d'acquisition de Bruxelles en 1957, poste qu'il occupe jusqu'à sa démission en 1967.

Le Premier Comité d'acquisition de Bruxelles, qui dépend de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale, a servi d'intermédiaire pour le versement de ces archives aux AGR en avril 2008. Celles-ci regroupent une partie des archives du Commissariat belge au rapatriement qui furent réorganisées par Carl Requette au cours de sa mission de liquidation, mais aussi des dossiers provenant du Ministère de la Santé publique relatifs à l'opération de « rééquipement hospitalier ». Lorsque le ministre des Finances met fin à cette



mission en 1962, Carl Requette est chargé de la gestion des archives. Des contacts sont alors pris avec les AGR, sans aboutir à un versement. Suite à cela, les archives ont été entreposées dans les locaux du Comité d'acquisition de Bruxelles et ont suivi les différents déménagements de celui-ci : du n°3 de la rue du Gouvernement Provisoire au n°142 de l'avenue Louise et aux caves du North Galaxy. Les dossiers du personnel de la liquidation ont été remis à la troisième direction de l'Administration centrale de l'Enregistrement. Les dossiers des officiers de liaison belges ont quant à eux été entreposés au Palais d'Egmont par faute de place dans les locaux du C.B.R. en cours de liquidation.

6. publicité

Fonds partiellement consultable.

Les archives de **moins de 30 ans** ne sont consultables qu'avec l'autorisation de l'administration qui les a produites.

Les **archives non sensibles** au niveau de la vie privée et non soumises à des restrictions légales sont librement consultables **après 30 ans**.

Les archives de plus de 30 ans contenant des **données à caractère personnel ou liées à la vie privée**, ou qui sont soumises à **d'autres restrictions légales**, ne sont consultables que dans certaines conditions. Le chercheur souhaitant avoir accès aux documents soumis à des restrictions légales, liées ou non à la protection de la vie privée, doit en demander **l'autorisation préalable à l'Archiviste général du Royaume** ou son mandataire et signer une [déclaration de recherche](#).

7. Inventaire

TRIGALET M. et VANDEWEYER L., *Inventaire des archives Carl Requette. Service de liquidation du Commissariat belge au rapatriement. Recouvrement des avances faites dans le cadre de l'opération de rééquipement hospitalier de la Belgique. 1948-1973* (Archives générales du Royaume. Inventaires, 442), Bruxelles, 2009 (URL fixe: http://search.arch.be/ead/BE-A0510_006032_005950_DUT).